



## GROUPE DEPARTEMENTAL DE SUIVI CONCERNANT LES FRANÇAIS MUSULMANS RAPATRIÉS

<b>Rôle</b>	Assurer l'instruction et la coordination des mesures relatives aux français rapatriés, notamment en matière d'aides spécifiques au logement, à la formation, aux actions d'emploi et de secours sociaux
<b>Présidence</b>	Préfet
<b>Composition de la commission</b>	Le Président du CGO ou son représentant, le Maire de Beauvais ou son représentant. un maire ou adjoint et son suppléant, 3 représentants de la communauté française musulmane rapatriée et leurs suppléants. Représentants des services de l'Etat : le TPG, le DDE, le DDASS, le DDJS, le directeur départemental de l'ONAC, l'Inspecteur Académie de l'Oise, le délégué départemental ANPE, le DDTEFP, le DAI préfecture de l'Oise (ou leurs représentants).
<b>Représentants UMO</b>	1 maire (ou adjoint) titulaire, 1 maire (ou adjoint) suppléant.
<b>Textes de référence</b>	Loi n° 94-488 du 11 juin 1994. Décret n° 94-648 du 22 juillet 1994. Loi n° 97-1269 du 30 décembre 1997. Loi n° 2002-1576 du 30 décembre 2002. Loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003. Décret n° 97-677 du 31 mai 1997. Décret n° 2003-167 du 28 février 2003
<b>Fréquence des réunions</b>	2 fois / an minimum
<b>Lieu des réunions</b>	Préfecture

	<b>Commune</b>	<b>Représentée par</b>	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Prdt EPCI
Titulaire	Noyon	DEGUISE Patrick	M
Suppléant	Compiègne	DUPUY DE MERY Joël	CM

*Date de désignation : novembre 2008*